

José Paulet dira non aux éoliennes

Les opposants au projet éolien de Florée (Assesse)

ont été reçus hier par le bourgmestre de Gesves, à la clôture de l'enquête publique.

• Alexandre DEBATTY

Ils ne veulent pas des cinq éoliennes que souhaite implanter *Alternative Green* à Florée (Assesse). Les opposants, sous la houlette du collectif *Vent de Raison*, ont fourbi leurs armes. Ils ont rédigé une «contre-étude d'incidence» qui remet en cause les conclusions de l'étude d'incidence officielle. Nous avons présenté ce document dans notre édition du 12 mars.



Héléne Alvarez, du comité d'opposition aux éoliennes de Florée, remet la contre-étude d'incidences au bourgmestre de Gesves José Paulet.

Le paysage du Condroz est la grande victime

Hier était le dernier jour de l'enquête publique dans les trois communes concernées par le projet : Assesse, Hamois et Gesves. C'est le moment choisi par les opposants pour déposer solennellement entre les mains de José Paulet, le bourgmestre de Gesves qui avait accepté de les recevoir, une copie de la fameuse contre-étude. «*Ce projet éolien est à nouveau un exemple de la prolifération incontrôlée du développement éolien en Région wallonne*», a dit Héléne Alvarez. La porte-parole des opposants a décrit un projet éolien «*médiocre, inadéquat et polluant*» dont «*la grande victime serait le magnifique paysage du Condroz rythmé par ses tiges et chavées.*»

Le bourgmestre José Paulet n'a pas fait de mystère quant à sa position. «*On est à vos côtés*», a-t-il dit, en comparant ce combat contre les éoliennes à celui mené contre la carrière Mâle Plume dans le même but de protéger un cadre de vie.

La contre-étude d'incidences a également été remise au bourgmestre d'Hamois, Luc Jadot, qui a déjà fait part par le passé de sa farouche opposition aux éoliennes. À Assesse, le document devait être remis hier en fin de journée (après la clôture de l'enquête publique) au collège communal qui devait recevoir une petite délégation de riverains de Florée et de Maibelle.

L'impartialité d'Assesse en question

La position d'Assesse sur le projet *Alternative Green* n'est pas aussi tranchée que celles de Gesves ou Hamois. Certains observateurs considèrent que la commune de Luc Bouveroux est moralement engagée, eu égard à la «*convention d'indemnisation pour préjudice environnemental*» qu'elle a signée avec le promoteur. Selon cet accord, si le permis est accordé, la commune recevra un dommage de 1 280 000 €. Comment rendre un avis objectif quand on entend sonner la monnaie? Voilà la question que beaucoup se posent...

«*Dans le cadre de l'enquête publique, nous avons rentré plus de 4 000 courriers ou courriels de réclamations, précise Guido Van Velthoven, coordinateur général de Vent de Raison. Les signataires sont des gens du coin, bien entendu, mais aussi des promeneurs, des cavaliers, des pêcheurs habitant ailleurs mais attachés à notre belle région.* »